

Département du Nord

Commune de MONCHEAUX

Modification du
Plan Local d'Urbanisme
Plan de zonage

PLANCHE n°1
ENSEMBLE COMMUNE
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION
EN DATE DU

LEGENDE

▬ Limite de zones

Zones urbaines :

UA, UAa, UB : Zones urbaine à vocation mixte
UAI, UBI, UBr : Zone urbaine présentant des risques d'inondation ou de ruissellement

Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future 1AU
2AU : Zone d'urbanisation future

Zones naturelles :

N : Zone naturelle préservée
Ng : Zone naturelle à vocation de loisirs
NH : Zone naturelle d'habitat diffus
NI, NHI, Nr : Secteur naturel présentant des risques d'inondation ou de ruissellement
Nrt, Ngrt : Secteur naturel soumis à des risques technologiques

Zones agricoles :

A : Zone agricole

Prescriptions surfaciques :

▨ Espaces boisés classés
▨ Emplacements réservés

Prescriptions ponctuelles

- Arbre classé : Arbre du Sophora (Article L. 151-23 du CU)
- Patrimoine à protéger (Article L 151-19 du CU)
 - a - Calvaire
 - b - Chapelle Notre Dame de la Délivrance
 - c - Chapelle Bonnier
 - d - Oratoire de la Vacquerie

Informations :

▬ Limite communale
■ Bâtiments
▬ Limites parcellaires

Emplacements réservés :
Tableau des surfaces :

Numéro	Intitulé	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Création de places de stationnement	Commune	430
2	Création d'une voirie d'accès à la zone 2AU	Commune	210
3	Amenagement de carrefour	Commune	83
4	Elargissement de la voirie (accès aux équipements)	Commune	305
5	Agrandissement du passage	Commune	242
6	Aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères	Commune	318

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait / gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

0 250 500 m